



Matching First-Time Gifts to Jewish Day Schools

SECTION 3 FORMULAIRE DU DONATEUR
À remplir par le donateur

Veillez imprimer clairement et répondre à toutes les questions

Information sur le donateur

Nom du donateur: _____

Courriel: _____

Téléphone en journée: _____

Adresse (adresse postale complète):

Nom du second donateur (conjoint(e)/partenaire): _____

Organisation/ Affiliation à une Fondation (*laisser en blanc si le don n'est pas fait par le biais d'une fondation ou d'un autre organisme*):

Information sur le don

Nom de l'école juive à laquelle vous destinez votre don: _____

Montant total du don (en dollars canadiens) : _____

Vers quels domaines votre don est-il dirigé?

- Soutien général opérationnel
- Programme de dépenses– Veuillez spécifier: _____
- Dotation
- Autre –Veuillez spécifier: _____

De quelle manière êtes-vous impliqué dans cette école particulière? Veuillez indiquer tout ce qui s'applique à la question:

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Membre de la communauté locale | <input type="checkbox"/> Enfant(s) sont des anciens élèves |
| <input type="checkbox"/> Membre du conseil d'administration de l'école | <input type="checkbox"/> Petit(s)enfant(s) fréquentent actuellement l'école |
| <input type="checkbox"/> Membre sortant du conseil d'administration de l'école | <input type="checkbox"/> Petit(s)enfant(s) sont des anciens élèves |
| <input type="checkbox"/> Ancien(ne) élève | <input type="checkbox"/> Autre-Veuillez fournir une brève description de votre relation avec l'école : _____ |
| <input type="checkbox"/> Enfant(s) fréquentent actuellement l'école | |

Contributions philanthropiques précédentes

Avez-vous, vous ou votre épouse fait par le passé une contribution philanthropique à une école juive?
(Fondations : Est-ce que votre fondation a contribué de manière philanthropique à une école juive?)

Oui
 Non

Si vous répondez "Oui" à la question ci-dessus, veuillez fournir l'information concernant votre plus grande contribution antérieure dans l'espace ci-dessous. VEUILLEZ NOTER : pour des raisons d'admissibilité, votre contribution la plus importante correspond à votre don le plus élevé ou à la promesse de don individuel, ou à la plus grosse somme cumulative sous forme de don aux écoles juives au cours de l'année fiscale de l'école. Les dons effectués par le passé à une école juive qui ont été payés sous forme de subventions pluriannuelles, seront considérés comme le montant total de la promesse de don et non pas comme le montant de la subvention payée chaque année.

Dites-nous quel est le don le plus important, en dollars canadiens, que vous, votre épouse ou votre fondation avez fait à une école juive au cours des trois dernières années

Somme: _____ \$

Nom de l'organisme bénéficiaire. École ou Projet

Date du don: _____

Personne contact de l'organisme bénéficiaire :

Nom: _____

Téléphone: _____

Courriel: _____

Veuillez énumérer tous les autres dons aux écoles juives que vous, votre épouse ou votre fondation avez fait au cours des trois dernières années. Incluez le nom de l'organisme, la date ainsi que le montant total du don. Incluez le type de don et où celui-ci s'applique ex : École Shalom, juin 2015, 5000\$, Campagne annuelle).

Critères d'admissibilité pour une subvention

Est-ce le premier don que vous, votre épouse ou votre fondation, faites à une école juive au cours de ces dernières années?

Oui, Celui-ci est mon/notre premier don à une école juive au cours des 3 dernières années
 Non, j'ai/ nous avons, fait déjà un don à une école juive au cours des 3 dernières années

J'ai / nous avons répondu "Non" ci-dessus et mon/notre nouveau don de 5000\$ ou plus, représente un accroissement au moins 5 fois supérieur par rapport à mon/notre plus haut don antérieur à une école juive au cours des 3 dernières années.

Oui
 Non

Le don le plus important fait antérieurement à une école juive au cours des 3 dernières années est calculé en fonction du don le plus important précédent effectué par le donateur OU par la plus grosse somme accumulée donnée à des écoles juives au cours de l'année fiscale de l'école, quelle que soit la somme la plus importante. Les dons faits par le passé à une école juive et qui ont été payés en tant que dons pluriannuels seront considérés comme le montant de la promesse de don et non pas comme le montant du don, en tant que tel, payé chaque année. Avez-vous calculé le montant de votre don par rapport aux lignes directrices?

Oui
 Non
 Ne s'applique pas, c'est le premier don à une école juive

Votre don sera-t-il utilisé pour les opérations générales de soutien, les dépenses pour les programmes ou pour le fonds de dotation?

Oui
 Non

Votre don sera-t-il utilisé pour une campagne de capitalisation?

Oui
 Non

Je / Nous ne bénéficierons pas d'avantages reliés aux frais de scolarité grâce à ce don

Oui, Je/Nous ne bénéficierons pas d'avantages reliés aux frais de scolarité grâce à ce don
 Non, je bénéficierai /Nous bénéficierons des avantages reliés au frais de scolarité grâce à ce don

Information supplémentaire sur le donateur

Veillez vous identifier par rapport à votre âge:

40 ans et moins
 41-65 ans
 65 ans et plus

Avez-vous songé par le passé à faire un don de 5000\$ ou plus à une école juive?

Oui
 Non

Le rôle de Match a-t-il été significatif lors de votre décision de faire un don maintenant?

Très significatif
 Significatif
 Neutre
 un peu significatif
 Pas du tout significatif

Souhaitez-vous partager avec nous l'information concernant votre expérience de financement afin que nous l'utilisions dans notre matériel publicitaire?

Oui
 Non

Comment avez-vous connu MATCH?

_____ Par contact personnel

_____ Par responsable de développement à l'école

_____ Autre –Veuillez spécifier:

Conditions générales

Tous les formulaires seront examinés par des représentants de MATCH et toutes les décisions concernant l'admissibilité seront laissées à la discrétion de MATCH. Les décisions de MATCH seront finales et contraignantes concernant toutes les questions et décisions ayant trait à l'admissibilité du donateur, l'admissibilité de l'école et les subventions.

L'admissibilité aux bourses sera déterminée par rapport au montant et au paiement en dollars canadiens. Les subventions de contrepartie sont uniquement disponibles pour des dons payables à une école juive entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 décembre 2016.

Les subventions de contrepartie sont disponibles uniquement pour un don minimum de 5000\$ et seront égalisés à un maximum de 50 000\$ par école. Les dons doivent être faits en liquide (chèques ou virement bancaire) ou par des transferts d'actions cotées en Bourse. Les cartes de crédit, les titres illiquides, les rentes, les Bons d'Israël, ou les instruments financiers à longue échéance ne sont pas acceptés. Les dons qui sont effectués sous forme de biens corporels tels que des rouleaux de la Torah, des terrains, du matériel informatique ou d'autres objets à la place d'argent liquide ou d'actions ne pourront pas être égalisés.

Les formulaires complétés devront être soumis pas plus tard que 17h (HE) le 31 août 2016. Le dépôt d'un formulaire avant cette date NE garantit pas l'attribution des fonds de contrepartie. Tous les formulaires seront examinés suivant une base continue qui débutera le 17 septembre 2015, par un comité composé de représentants de MATCH et toutes les décisions seront laissées à leur seule appréciation.

La décision de MATCH sur toutes les questions concernant l'admissibilité et les subventions sera finale et contraignante.

Les subventions de contrepartie seront payées une fois que les donateurs et les écoles auront été notifiées que l'octroi et du paiement du don approuvé par le donateur ont été vérifiés. MATCH requiert une copie d'un chèque annulé (des deux côtés), le reçu bancaire pour le montant du don ou toute autre preuve présumée satisfaisante pour MATCH à des fins de vérification du paiement. Les fonds de contrepartie ne seront pas attribués à moins que la documentation nécessaire concernant le don figure dans le dossier. Veuillez consulter les Procédures de Vérification du Paiement de MATCH disponibles sur www.dayschoolmatch.org/montreal.

MATCH et ses fondateurs ne font aucune déclaration ni représentation concernant les conséquences fiscales relatives à l'octroi au bénéficiaire d'une quelconque distinction, bourse ou subvention émanant du programme. Les donateurs ainsi que les donateurs potentiels doivent consulter leur propre conseiller fiscal, comptable et conseiller juridique concernant les taxes et les autres traitements des subventions de contrepartie. Les termes, les conditions ainsi que la disponibilité des subventions de contrepartie de MATCH sont sujets à changement et/ou à leur cessation à tout moment.

J'ai lu, compris et accepte toutes conditions générales de MATCH, l'Initiative des subventions scolaires de contrepartie des Écoles juives, telles qu'établies par MATCH.

_____ Oui , J'accepte/nous acceptons les conditions générales de MATCH

_____ Non, Je n'accepte / nous n'acceptons pas les conditions générales de MATCH

Signature du donateur _____

Date _____